

**Standing Committee on industry,  
science and technology**



CHAMBRE DES COMMUNES  
HOUSE OF COMMONS  
CANADA

**Comité permanent de l'industrie,  
des sciences et de la technologie**

Le 18 août, 2020

L'Hon. Navdeep Bains  
Ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie  
Pièce: 208, Édifice Wellington  
Chambre des communes  
Ottawa, Ontario K1A 0A6

Cher Ministre Bains,

Au cours des derniers mois, le Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie de la Chambre des communes (le Comité) a étudié l'afflux d'appels frauduleux aux Canadiens, la Liste nationale des numéros de télécommunications exclus du Canada, le cadre STIR/SHAKEN et la fraude liée à la COVID-19. Le Comité fera rapport à la Chambre des communes sur ces questions, mais ses membres ont voulu partager avec vous certaines de leurs conclusions et observations dès que possible.

Les témoignages fournis au Comité montrent que les appels frauduleux continuent de cibler les Canadiens. Soutenus par des centres d'appels frauduleux situés à l'étranger et des technologies facilement accessibles, comme les appels frauduleux et l'usurpation d'identité, les fraudeurs ont causé des pertes importantes à leurs victimes. En effet, selon le Centre antifraude du Canada, les appels frauduleux représentent 25 des 98 millions de dollars perdus par la fraude en 2019. Même si tous les Canadiens peuvent être victimes d'appels frauduleux, les personnes âgées, les ménages à faible revenu et les nouveaux Canadiens y sont particulièrement vulnérables. En raison de l'évolution constante des techniques et des technologies, les autorités ainsi que les fournisseurs de services de télécommunications (FST) et les autres parties prenantes ont du mal à tenir à jour les informations sur la manière dont les fraudeurs ciblent et transmettent les appels frauduleux aux Canadiens. Pour lutter contre ces appels, les témoins ont souligné l'importance de soutenir l'application de la loi par la coopération entre les entités internationales et nationales, la sensibilisation du public et la mise en oeuvre du cadre STIR/SHAKEN dans les plus brefs délais – entre autres choses.

Les témoins ont attiré l'attention du Comité sur le portage non autorisé, aussi appelé « transfert non autorisé de cartes SIM ». Les témoignages entendus par le Comité suggèrent que les fraudeurs effectuent des transferts non autorisés de cartes SIM en exploitant les règles fédérales concernant la transférabilité des numéros sans fil, lesquels visent à faciliter le portage. Les victimes peuvent avoir des moyens limités pour se protéger une fois qu'un FST effectue le portage. Alors que le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) et les FST élaborent des mesures contre le portage non autorisé, d'autres témoins ont affirmé qu'il reste beaucoup à faire pour protéger les

Canadiens. Plus précisément, ils ont demandé que le CRTC mène une enquête publique sur le portage non autorisé.

La fraude ciblant les Canadiens a augmenté pendant la pandémie de COVID-19. Entre janvier 2020 et avril 2020, la Gendarmerie royale du Canada (GRC) a observé que le nombre de rapports de fraude a augmenté de 25 % par rapport à la même période l'année dernière. Si les fraudeurs commettent leurs escroqueries par les voies habituelles, principalement par message texte et par courriel, mais aussi par téléphone et au moyen du Web, ils tirent désormais parti de l'incertitude, de l'anxiété et de la désinformation entourant la pandémie pour bernier leurs victimes. La pandémie met également en danger la cybersécurité au Canada. Par exemple, un représentant du Centre de la sécurité des télécommunications a indiqué que les organismes de santé et de recherche mobilisés dans le cadre de la lutte nationale contre la pandémie pourraient devenir des proies attrayantes pour des acteurs malveillants.

La pandémie de COVID-19 menace les vies et les moyens de subsistance, et met en péril l'économie canadienne. Le gouvernement fédéral doit agir pour empêcher que les Canadiens subissent d'autres préjudices. Dans l'immédiat, la sensibilisation du public demeure le moyen le plus efficace de contrer la fraude liée à la COVID-19. Comme le temps presse, le gouvernement fédéral doit intervenir sans tarder en lançant une campagne de sensibilisation du public dans les médias locaux et nationaux pour mettre les Canadiens en garde contre la fraude liée à la COVID-19. Bien que la GRC ait réorienté ses ressources pour répondre à la fraude liée à la COVID-19, des témoins ont répété que la sensibilisation du public demeure le moyen le plus efficace de prévenir la fraude et de protéger les Canadiens.

Les autorités fédérales et provinciales ne peuvent pas protéger les Canadiens contre la fraude si elles ne disposent pas de données suffisantes pour éclairer les services de police et le processus d'élaboration des politiques. Pour aider les Canadiens à se protéger, il est essentiel de les sensibiliser à la fraude. Les autorités et les autres acteurs devraient adapter leurs documents d'information en fonction de leurs publics cibles et des circonstances, par exemple en diffusant les informations dans une autre langue que le français ou l'anglais, au besoin.

Pour favoriser la transparence et la sensibilisation du public, les entreprises sous réglementation fédérale doivent rendre visibles au gouvernement fédéral et à la population canadienne leurs processus d'identification et d'authentification. Le Comité reconnaît que ces entreprises doivent aviser les victimes d'usurpation d'identité dans les plus brefs délais, mais estime que toute obligation juridique à cet égard doit tenir compte du fait que les fraudeurs éviteront de donner à ces entreprises les moyens de contacter leurs victimes.

Comme l'ont souligné les représentants de la GRC et du CRTC ainsi que d'autres témoins, la collaboration avec les partenaires nationaux et étrangers est essentielle pour déjouer efficacement les stratagèmes d'appels frauduleux ciblant des Canadiens.

Malgré les défis techniques qu'elles présentent, le Comité est favorable à la mise en oeuvre des normes STIR/SHAKEN, et il reconnaît la détermination du CRTC à déployer ces normes dans les plus brefs délais en étroite collaboration avec les FST. Le Comité invite le CRTC à reconsidérer la participation des petites entreprises de télécommunications pour maintenir la concurrence dans ce marché. Le gouvernement fédéral peut et doit soutenir ces petites entreprises. Le commissaire à la protection de la vie privée du Canada devrait aussi se pencher sur les questions de protection de la vie privée que soulèvent les normes STIR/SHAKEN.

Le gouvernement fédéral ou le CRTC pourraient exiger que les FST offrent à bas prix ou gratuitement aux Canadiens des fonctions permettant de réduire ou de prévenir les appels frauduleux passant par leurs réseaux. Par ailleurs, le Comité a remarqué que l'industrie des télécommunications est en grande partie responsable du développement de ces fonctions. Étant donné que, dans la lutte contre la fraude, il y a une « course aux armements », les FST doivent avoir des incitations pour investir dans le développement de contre-mesures. Le gouvernement fédéral et le CRTC doivent donc trouver un juste équilibre pour ce qui est de rendre ces fonctions disponibles au plus grand nombre tout en favorisant l'innovation.

Le gouvernement fédéral devrait examiner les dispositions actuelles en matière de droit pénal pour voir si elles permettent de protéger efficacement les Canadiens contre les appels frauduleux, y compris les appels automatisés. Même si cet examen pourrait déboucher sur le dépôt d'une mesure législative interdisant spécifiquement d'escroquer ou de tenter d'escroquer des personnes par le biais des communications vocales, le Comité n'appuie pas la proposition consistant à obliger le CRTC à appliquer la législation pénale. Au-delà des difficultés d'ordre pratique liées à la mise en place de moyens de mener des enquêtes criminelles, cela pourrait détourner le CRTC de ce qui devrait être son principal objectif, soit permettre aux Canadiens d'utiliser leur téléphone en toute sécurité, en coordonnant le travail des FST, notamment au moyen de mesures réglementaires.

Le Comité encouragera le CRTC à mener une enquête publique officielle sur le portage non autorisé. Les autorités fédérales ainsi que les FST, les autorités financières et d'autres acteurs doivent s'attaquer à cette nouvelle menace et présenter rapidement des mesures pour l'éliminer. Les témoignages qu'a recueillis le Comité montrent qu'il est nécessaire de trouver un nouvel équilibre entre la concurrence et la sécurité en ce qui concerne le portage. Dans la mesure du possible, la réglementation et les contre-mesures doivent être élaborées de manière transparente et en sollicitant la participation du public, y compris des victimes de transferts non autorisés de cartes SIM.

Merci,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'SR', with a long horizontal flourish extending to the right.

Sherry Romanado, députée  
Présidente